

**Règlement de l'appel à dessins de presse et caricatures 2026
de la Région Île-de-France****I. Objet du concours :**

Pour la commémoration des onze ans des attentats de Charlie Hebdo, la Région Île-de-France promeut le dessin de presse et la caricature. Elle propose aux lycéens franciliens à prendre le crayon pour s'exprimer. Outils journalistiques insignes des démocraties, les dessins de presse et caricatures promeuvent la liberté d'expression, la réflexion, la créativité et le débat démocratique dans le respect des valeurs de notre République.

Le thème de l'édition 2026 sera : « Rire Malgré Tout »

II. Quels sont les attendus ?

La forme attendue correspond à un dessin de presse ou une caricature tenant en une image (a) et accompagnée d'une note d'intention (b).

Le dessin peut être en noir et blanc ou en couleur. Un texte, un titre et un dialogue peuvent être utilisés. Toutes les techniques de dessins sont autorisées.

a) L'association « Dessinez, Créez, Liberté », partenaire de la Région Île-de-France, définit le dessin de presse comme suit.

« Le dessin de presse est un genre. C'est la représentation graphique d'un événement de l'actualité par un observateur à la fois artiste et journaliste sur un support d'information (presse écrite, média web, publication spécialisée...) qui use de créativité éditoriale et d'invention graphique. Le dessin de presse témoigne d'un regard personnel du dessinateur sur l'actualité. C'est donc toujours une interprétation et un discours subjectif qui invite à porter un regard différent sur un ou plusieurs événements. »

La caricature est un portrait amplifiant certains traits du sujet de manière humoristique ou satyrique.

b) Il est accompagné d'une note d'intention décryptant la caricature. Cette note comportera cinq parties :

1. Une introduction avec présentation de l'élève, âge, classe, formation et sa motivation à concourir
2. Description du sujet ou de l'événement choisi
3. La technique de la réalisation graphique
4. Le contexte du dessin et les événements auxquels il fait référence
5. Message de l'auteur : ce qu'il a voulu montrer, et ce, sur quoi il invite ses concitoyens à réfléchir.

III. Qui peut participer ?

Tout francilien scolarisé au sein d'un lycée de la Région Île-de-France peut participer. Deux catégories sont distinguées :

La catégorie « candidat individuel »

La candidature est individuelle. Le participant remet alors un dessin et un texte décryptant sa caricature qu'il signe seul.

La catégorie « candidature en duo »

La catégorie en duo permet à deux lycéens de participer ensemble.

Initialement, cette catégorie a été pensée pour permettre aux candidats qui n'auraient pas d'affinité particulière pour le dessin, mais ayant des idées, de s'associer avec des candidats dessinateurs. Mais, au-delà, il est totalement possible que les candidats proposent un dessin à deux plumes.

Simplement, il est attendu, en introduction de la note d'intention, que soit évoquées les modalités de collaboration entre les deux candidats. (Qui est-ce qui a dessiné ? Est-ce un dessin commun ? Qui est-ce qui a proposé l'idée ? Est-ce une idée commune ?)

IV. Quand ?

L'appel à dessin débute le lundi 26 janvier 2026 et se termine le mercredi 6 mai 2026 inclus. La remise des prix aura lieu au cours du mois de juin ou au début du mois de juillet 2026.

V. Inscription et modalités de participation :

Il est impératif de s'inscrire sur le formulaire en ligne sur ENT.MonLycée et ci-suivi : [Inscription au Concours Régional 2026 de Caricatures de la Région Île-de-France – Remplir le formulaire](#)

Par ce biais, les candidats s'inscrivent et renseignent les informations nécessaires.

Une fois l'inscription faite, vous pouvez envoyer votre dessin et votre note d'intention à l'adresse mail : caricatureetdemocratie@iledefrance.fr

Le dessin, et la note d'intention doivent être remis en format PDF compressé dans la mesure du possible.

Toute participation est à but non lucratif. L'œuvre présentée doit être originale et inédite.

Les participants autorisent l'utilisation, totale ou partielle, de leur travail par la Région Île-de-France et ses partenaires, dans le cadre des dispositions du code de la propriété intellectuelle, notamment les articles L.122-1, 3, 5 et 7. Les participants conservent les droits moraux attachés à leurs travaux. Les noms des candidats libres et des établissements avec indication de la classe concernée seront systématiquement mentionnés lors d'éventuelles publications.

VI. Les critères de sélection :

La Région remet la décision à un jury composé d'élus régionaux de journalistes et d'universitaires. La liste du jury sera publiée sur le site de la Région Île-de-France. Le jury sera réuni au mois de mai pour désigner les meilleurs dessins de presse dans l'objectif de les mettre en valeur. Le jury sera composé en partie de :

- Valérie Pécresse, Présidente de la Région Île-de-France
- James CHERON, vice-président chargé des lycées et de la réussite éducative
- Les trois recteurs de la Région Île-de-France (Paris, Versailles et Créteil) ou leurs représentants
- Pierre LISCIA, conseiller régional, délégué laïcité
- Pierre-Henri TAVOILLOT, Maître de conférence en philosophie, référent laïcité de la Région Île-de-France
- Des personnalités annoncées au fur et à mesure.

Commenté [AP1]: n'était-il pas question d'inclure au jury les 3 recteurs de Région ou du moins Beignier ?

Commenté [LB2R1]: Bien entendu ! Mais ce n'est pas de mon niveau :) Je laisse @ACHTOUK Olivier donner son avis

Commenté [3R1]: oui, on peut indiquer les trois recteurs ou leurs représentants.

La qualité de chaque dessin est appréciée par les membres du jury selon :

1. L'idée du dessin
 - a. L'humour
 - b. L'adéquation avec le sujet
 - c. La réflexion à laquelle il mène
2. La qualité graphique du dessin
3. La note d'intention au maximum d'une page décryptant le dessin (dactylographié, Times New Romans, police 12)

Toute proposition à caractère diffamatoire ou incitant à la haine ou à la discrimination envers une personne ou un groupe de personnes en raison de leur origine, de leur sexe, de leur situation de famille, de leur apparence physique, de leur état de santé, de leur patronyme, de leur handicap, de leurs caractéristiques génétiques, de leurs mœurs, de leur orientation sexuelle, de leur âge, de leurs opinions politiques, de leurs activités syndicales, de leur appartenance ou de leur non-appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée sera écartée du concours.

VII. Prix :

Les prix seront remis lors d'une réception au siège de la Région Ile-de-France par la présidente Valérie PECRESSE, réception au cours de laquelle les dessins seront affichés dans les espaces de la Région à Saint-Ouen et sur le site internet de la collectivité. L'établissement scolaire du/des lauréat(s) aura la possibilité d'afficher le dessin en son sein.

Les prix seront déterminés par la Région Île-de-France. Ils comprendront :

- Une rencontre avec la Présidente de la Région et les membres du jury
- Un stage dans la rédaction d'un journal
- Une publication dans un grand journal
- Des places pour des animations culturelles ou sportives
- La participation à des événements organisés par la Région Île-de-France

Les quatre prix remis seront :

- Le Grand Prix
- Le Prix de l'Humour
- Le Prix du Message
- Le Prix de la Réalisation

VIII. Communication et conservation du dessin candidat :

La transmission d'un dessin et l'inscription du ou des candidats autorise la conservation du dessin par la Région Île-de-France.

Il sera demandé aux candidats le droit de la Région de les utiliser pour sa communication ou ses publications officielles. Dans ce cas, seront communiqués le prénom, la classe, le lycée et la ville.